REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1856

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon – Archives municipales et Lyon Capitale pour l'édition d'une BD mettant en avant 7 héroïnes lyonnaises

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur: Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

DELIBERATION PUBLIEE LE: 18 JUILLET 2022

SECRETAIRE ELU: Mme POPOFF Sophia

PRESIDENT: M. DOUCET Grégory

PRESENTS: Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

<u>ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS</u>: M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVTZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES:

2022/1856 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON – ARCHIVES MUNICIPALES ET LYON CAPITALE POUR L'EDITION D'UNE BD METTANT EN AVANT 7 HEROÏNES LYONNAISES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les Archives municipales de Lyon (AML) sont dépositaires de 19 km linéaires de documents, et d'un fonds iconographique de plusieurs centaines de milliers d'images illustrant l'histoire de Lyon à travers les siècles.

Lyon Capitale est un mensuel de l'agglomération lyonnaise qui édite également des BD sur l'histoire de Lyon. Les recherches historiques nécessaires à ces dossiers sont régulièrement effectuées aux archives de Lyon.

Lyon Capitale et les Archives municipales de Lyon ont souhaité s'engager pour la seconde fois dans un partenariat valorisant à la fois l'histoire de Lyon et la richesse des fonds des archives municipales à travers une BD mettant en avant 7 héroïnes lyonnaises.

Une convention fixe les modalités de ce partenariat. L'apport des AML consiste en :

- L'accompagnement et aide à la recherche en salle de lecture ;
- La relecture historique et documentaire sur le story-board ;
- La relecture de la maquette finalisée ;
- Le prêt du hall, pour le lancement de la BD.

En contrepartie, Lyon Capitale s'engage à :

- Citer la participation des AML sous forme de remerciements spécifiques ;
- Mentionner la relecture par le Directeur des AML, Louis Faivre d'Arcier dans l'ours :
- Faire apparaître le Logo des Archives municipales de Lyon en page « biblios sélectives » :
- Remettre 2 exemplaires gratuits (un pour la bibliothèque des AML, l'autre pour le fond d'archives);
- Accorder un tarif préférentiel (remise accordée de 30 %, prix de vente 15,90 euros TTC) pour l'achat de 30 exemplaires pour vente à la boutique des AML;
- Exposition exclusive de planches de dessinateurs à l'occasion de la sortie du livre dans le hall des Archives (AML).

La convention ci-après annexée formalise les modalités de ce partenariat.

Vu ladite convention;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat entre la Ville de Lyon Archives municipales et Lyon Capitale est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent, et à la mettre en œuvre.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Le Maire,

Grégory DOUCET